

Directeur politique: H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table of subscription rates for various regions including Metz, Alsace-Lorraine, Germany, and France.

Le Lorrain

Rédaction et Administration: 14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES RECLAMES La ligne 50 Pf. La ligne 80 Pf.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal 14, rue des Clercs, à Metz et dans toutes les Annonces à l'étranger.

IMPRESSIONS PASCALES A PARIS

De l'Univers: L'église de Notre-Dame a reçu, pendant les derniers jours de la Semaine sainte, la visite d'innombrables catholiques. Un ouvrier, les voyant une après-midi sortir en foule d'un office, ne put retenir un cri de surprise: « On nous avait dit que, une fois la loi sur les Associations votée, la religion diminuerait en France; elle finirait même par disparaître. Et voilà qu'il y a plus de monde que jamais dans les églises. » Ces paroles, et ces paroles, et ces paroles, témoignent d'un fait que tous les Parisiens constatent. Les offices des jours saints ont attiré les hommes en grand nombre. Cela est vrai surtout des quartiers qui passent à juste titre pour bien pensés et où députés et conseillers municipaux donnent l'exemple d'une vie chrétienne ou tout au moins se montrent favorables à l'Eglise et au clergé. Le Jeudi-Saint, une Parisienne était entrée, pour faire ses dévotions, dans l'église de Saint-Augustin. La vue des hommes qui remplissaient les nefs la mit dans un enthousiasme qu'elle eut toutes les peines du monde à contenir. Ses voisins l'entendirent répéter à voix assez haute: « Qu'on aille dire maintenant que la foi est perdue en France! » Cela peut être dit d'autres paroisses. Le spectacle offert par ces églises, le jour de Pâques, serait inexplicable sans un réveil religieux profond. Il se produit sur bien des points à la fois et ses manifestations varient avec les quartiers et les milieux. Ce n'est pas le résultat éphémère d'une action superficielle. On constate ce progrès depuis plusieurs années. La réaction contre le matérialisme qui envahit les intelligences et désorganise les vies, contre l'immoralité qui en est la conséquence humiliante, la favorise singulièrement. Il est entretenu par l'activité apostolique que déploient, avec les membres du clergé, des chrétiens admirables; ils donnent leur argent, leur temps, leur génie, leurs personnes. Le tableau de ce Paris charitable et pieux dépasse ce que l'on peut imaginer. Plus on l'observe, plus on l'admire. Le labeur de ces femmes et de ces hommes de tout âge, de toutes conditions, a sa récompense publique en ces jours de fête. La société chrétienne s'aperçoit alors qu'une élite de ses membres n'est pas généreuse en vain. L'administration diocésaine est pour beaucoup dans cette renaissance chrétienne. Le cardinal Amette a multiplié, au prix de grands sacrifices, les paroisses et les chapelles de secours. Il y en a dans l'intérieur de la ville, dans les quartiers pauvres comme dans les quartiers riches; il y en a dans la banlieue. Ces foyers nouveaux de la vie religieuse dépassent la cinquantaine. Dès qu'ils sont ouverts, les fidèles arrivent. La population qui, de ce chef, a repris le chemin de l'église, atteint le chiffre respectable de deux cent cinquante mille. Cela augmente d'année en année. Les prêtres assidus à leur confessionnal savent à quoi s'en tenir. Les retours sont nombreux. Il est impossible, on le comprend, de les évaluer. Les conversions, qui réclament l'administration du sacrement de baptême, sont les seules qui puissent aisément se compter. Il y en a en moyenne une par jour.

L'affluence des fidèles dans nos églises est de nature à fortifier ce courant qui ramène les esprits à Dieu. Elle est surtout capable d'impressionner en ces solennités saintes où la liturgie s'efforce de reproduire, avec les moyens dont elle dispose, pour l'instruction et la sanctification des chrétiens, les scènes du mystère de la Rédemption. Ces quatre jours, le jeudi, le vendredi et le samedi saints, le dimanche de Pâques, sont uniques. Ils sont de nature à enraciner au plus profond des cœurs les progrès réalisés depuis l'année précédente; ils portent avec eux des grâces et des lumières que nulle autre saison ne présente. C'est le sommet de l'année chrétienne. Les croyants sont ainsi près que possible de leur Sauveur et Seigneur. Ils le trouvent dans ses églises.

Rien ne lui agréa plus que leur réunion devant son autel. Ils forment sa société, sa famille. Son sang a été répandu pour eux. Sa résurrection est le gage et le type de leur rénovation. Assemblés sous ses yeux, constitués en famille, ils adorent ensemble sa Croix, ils célèbrent toujours ensemble les souvenirs de sa Passion, ils glorifient d'un seul esprit et d'un même cœur sa Résurrection. La communion pascale couronne cet exercice religieux, qui lui fait plus chrétiens, les unit davantage au Seigneur et accroît la puissance de leur étreinte fraternelle. Les solennités pascales sont donc le grand moyen d'action de l'Eglise sur ses enfants. Je ne voudrais pas dire qu'on le remarque à Paris mieux qu'ailleurs. Ce serait par une pieuse exagération sortir de la vérité.

Il y a dans la Pâque parisienne des lacunes qu'il est impossible d'ignorer et de taire. Les journaux religieux publient tous les ans le programme musical des cérémonies. L'Univers fait comme les autres. Ses lecteurs ont pu l'apprécier. Il n'a rien de liturgique, sauf de rares exceptions. On y trouve les éléments d'un concert disposés avec un certain art. Mais il aurait sa place dans une salle d'auditions musicales, au Trocadéro par exemple. Qu'on remplisse ce programme dans les églises, si l'on veut, à une condition toutefois, c'est de choisir une heure où son exécution ne trouble pas la célébration des offices.

Ces concerts distribuent peut-être aux oreilles une musique religieuse; ils restent quand même étrangers à la liturgie. Et c'est la liturgie, telle que la sainte Eglise l'a composée, telle qu'elle la conserve, que le clergé doit offrir aux fidèles. Il n'a pas de moyen plus sûr de faire arriver jusqu'à leurs âmes les grâces de la Rédemption. Cette déformation de nos offices, sous le prétexte d'un art très discuté et fort discuté, cause une déperdition fâcheuse de vie sur-naturelle. Les auditeurs peuvent être satisfaits; mais on ne leur a fait qu'un bien médiocre. Franchement, ils méritent mieux.

tée de l'Eglise met en exercice dans leurs âmes les vertus surnaturelles que le baptême y a déposées. Ils vivent de la foi avec plus d'intensité. L'expérience de cet oratoire, où la prière de l'Eglise est chantée avec toute sa pureté, démontre que la liturgie est un apostolat particulièrement efficace, une apologetic sans sermon. Il n'y avait, pour s'en apercevoir durant la Semaine sainte, qu'à chercher les mouvements de l'esprit et des cœurs. Trop de signes les trahissent pour qu'ils échappent à l'observation. Les fidèles s'associaient à toutes les phases de la liturgie et, par ce spectacle sacré, ils en atteignaient un plus haut et encore plus sacré, la Passion et la Résurrection du Seigneur. Pourquoi s'obstiner à les distraire de cette source de la vie chrétienne en leur imposant ces concerts dans les églises qui ont les moyens de leur offrir une liturgie correctement célébrée? DOM BESSE.

La Journée

Le statthalter d'Alsace-Lorraine, prince de Wedel, qui quittera Strasbourg aujourd'hui samedi, adresse à la population d'Alsace-Lorraine un message d'adieu qu'il publie ce soir dans la Correspondance officielle.

Un télégramme de Saint-Petersbourg à la Gazette de Francfort annonce que l'empereur Guillaume n'aura point cet été d'entrevue avec le tsar dans les eaux finlandaises.

Le roi et la reine d'Angleterre ont quitté Paris hier matin. Le communiqué officiel publié à Paris constate que l'accord est parfait entre les puissances de la Triple-Entente. Des télégrammes très cordiaux ont été échangés entre le roi George et M. Poincaré au moment où les souverains anglais quittaient le sol français.

L'Observateur Romano publie à propos de la visite des souverains anglais à Paris un article de son directeur disant: Si dans les entretiens de Paris, auxquels la Russie a elle aussi participé, la Triple Entente n'a pas été transformée formellement et nominale en véritable alliance elle en a assumé tout le caractère efficace et la valeur.

Suivant le Courrier de Saint-Petersbourg la base d'une convention militaire anglo-française a été jetée à Paris. Cette convention, dont la Russie a pris l'initiative, avait déjà été préparée et approuvée, après quelques modifications, par les diplomates de la Triple-Entente, avant l'arrivée des souverains anglais à Paris. Le projet doit être soumis prochainement aux milieux compétents russes, et par conséquent au tsar.

L'état de François-Joseph reste stationnaire; la persistance des accès de toux inquiète l'entourage impérial.

Les ministres des six puissances ont remis hier à M. Venizelos à Athènes la note concertée entre elles, en réponse à la note grecque du 22 janvier. M. Venizelos a déclaré que le gouvernement allait donner immédiatement des ordres en vue de l'évacuation des parties de l'Epire encore occupées par les troupes grecques.

Les Albanais ont mis en fuite dans l'Epire 400 soldats appartenant à l'armée régulière. Les souverains ont fait à l'intérieur du pays leur première visite: ils ont passé une journée à Tirana, la capitale historique de l'Albanie.

Les Américains continuent à envoyer de renforts au Mexique. L'attitude des révolutionnaires reste douteuse: d'après certaines dépêches, ils se rallient aux fédéraux pour faire bloc contre l'invasisseur; d'après les informations américaines ils conserveraient des dispositions amicales pour les Etats-Unis.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

L'apologie de l'acte de Mme Caillaux à Berlin. — Publication confisquée. Une revue berlinoise, Die Aktion, ayant fait l'apologie de l'acte de Mme Caillaux, a été confisquée par la police pour incitation au meurtre. Le cadavre d'une jeune fille dans un wagon. On a trouvé dans un compartiment de chemin de fer de deuxième classe, sur la ligne Siegen-Giessen, le cadavre d'une jeune fille qui se rendait dans cette dernière localité. Comme la cause de la mort n'a pu être établie, le jeune homme qui a signalé le fait aux autorités de la gare a été provisoirement arrêté.

FRANCE

Les évêques et les élections. Mgr l'Evêque de Cahors s'adresse à ses diocésains dans les termes suivants: Comment devez-vous voter? — En catholiques résolus à affirmer vos croyances, à faire respecter votre religion, à revendiquer le droit de pratiquer librement et intégralement votre foi. Pour vous, les intérêts de parti ne viennent qu'en second lieu. Il est des intérêts sacrés qu'il vous faut préférer à tout, et que votre conscience vous défend d'abandonner, sous quelque prétexte que ce soit: ce sont vos intérêts religieux. Donc, les seuls candidats pour qui vous pouvez et vous devez voter sont ceux qui s'engageront formellement à soutenir ces intérêts et acceptent votre programme, formulé comme il suit:

1° Paix religieuse par la révision des lois qui ont porté atteinte à nos libertés. 2° Reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, pour que la France conserve ses droits séculaires et reprenne son rang à la tête des nations. 3° Liberté des Associations religieuses. 4° Liberté de l'enseignement; liberté pour les pères de famille d'élever chrétiennement leurs enfants; obligation pour l'école publique de se conformer, au moins, aux programmes officiels en enseignant aux enfants leurs devoirs envers Dieu. 5° Liberté complète du culte à l'intérieur des églises et à l'extérieur. Si un candidat accepte publiquement ce programme et promet de le défendre, à quelque parti qu'il appartienne — républicain, royaliste, impérialiste — votez pour lui.

Une conversation avec le duc d'Orléans. M. Lucien Corpechot a publié dans l'Echo de Paris une conversation politique qu'il vient d'avoir à Bruxelles avec le duc d'Orléans. Le prince, persuadé qu'il faut avant tout détruire les institutions qui corrompent les hommes, n'a pas voulu s'engager ses amis à se lancer directement dans l'action électorale.

A propos du document Fabre, il dit: « Ne croyez-vous pas que le jour où il quitta la chancellerie le ministre de la justice a été fort embarrassé? Il a pu regretter alors de ne point trouver quelqu'un qui fût placé au-dessus des partis, dont l'autorité fût continue, assurée et constante, un homme dont les intérêts fussent liés à ceux du pays et non à ceux d'une coterie, et entre les mains duquel il aurait pu déposer ce témoignage important. Ce jour-là, comme en toutes graves et délicates occasions, le roi a manqué à la France! »

La monarchie ne peut être le gouvernement d'un parti, elle englobe tous les Français dignes de ce nom de l'extrême droite à l'extrême gauche. « L'intérêt le plus pressant d'un roi, reprend-il après un silence, est de connaître tous les mérites, d'utiliser toutes les compétences, de tenir compte de tous les services. C'est de la mise en valeur de toutes nos forces françaises que dépend le bien du royaume. Le salut public exige la réconciliation nationale. Elle n'est possible que par la monarchie, car, là, tout patriote est le collaborateur naturel de son roi. Ma main tendue à tous n'éloignera jamais que les traitres à la patrie... Les rois de France ont conçu leur fonction comme celle d'un père de famille. »

L'anticléricalisme jacobin « fait horreur » au prince. « Mais le pouvoir spirituel a son autorité légitime en dehors des rouages du gouvernement. Il est malheureux que des républicains soient seuls à ne pas le comprendre et veuillent faire de la France le seul pays où les libertés catholiques soient sans cesse entravées. »

Un gouvernement royal traiterait avec le Saint-Siège. « Il n'aurait aucune difficulté à admettre les libertés locales parce que, n'étant pas soumis aux caprices de l'élection, il n'aurait pas à craindre de multiplier autour de lui des centres d'énergie indépendante. Le pouvoir vraiment fort est celui qui s'appuie sur ce qui résiste. Une vraie et bonne définition de la monarchie, c'est que le roi de France est le roi des républicains français. »

Mais, dans ces républiques, qui développent les intérêts régionaux pour aboutir, grâce à la direction du roi, à l'unité de l'action nationale, les politiciens avides non plus de place. Ils ne vivent que de promesses qu'ils font aux égoïsmes individuels pour arriver au pouvoir central et en abuser. Le duc d'Orléans s'approprie le programme contenu dans les « admirables lettres du comte de Chambord »: « Le socialisme d'Etat et l'anarchie de l'école individualiste il y a place pour la charte du travail. »

« L'effort actuel du syndicalisme, avec son incobérance, qui vient de ce qu'aucune autorité supérieure n'est là pour le défendre contre les politiciens, nous prouve combien la classe laborieuse est intéressée à retrouver ce qu'il y avait de légitime et de salutaire dans les organisations corporatives d'autrefois. Des Syndicats de métier qui assurent à la fois l'excellence du produit et la sécurité du producteur, qui concilient en même temps l'intérêt de l'employeur et de l'employé, n'est-ce pas la formule même de la paix sociale? »

La paix sociale! Voilà l'épreuve de la charte du travail! Elle est bien faite quand elle assure la paix; elle est mal faite quand elle produit, au lieu d'une émulation nécessaire, cette chose monstrueuse qu'est la guerre des classes! Toute l'histoire de la monarchie française n'a été qu'un long et constant effort pour empêcher cette guerre-là, et la pire calamité qui ait été inventée et exploitée contre elle a été de la représenter comme inféodée aux intérêts d'une seule classe. Le devoir royal a toujours été de maintenir l'équilibre entre les groupes de famille aux différents degrés de leur ascension. »

Le prince se dit « plein de joie de constater qu'un vent de résurrection souffle sur notre pays » et il conclut: « A la recherche d'une solution libératrice dans le désarroi de l'heure présente, les Français se rappellent qu'en des jours plus cruels encore la royauté a su rendre à la France une place prépondérante dans les Conseils de l'Europe, reconstituer, sans avoir recours à l'arbitraire, nos finances épuisées et rendre au travail la confiance qu'il avait perdue. »

Il a de l'audace! Le citoyen Danton est candidat radical-socialiste à Angoulême. Il dit à ses électeurs: « Si vous me faites l'honneur de me nommer, je m'engage à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à supprimer l'indemnité parlementaire pendant la durée des douzièmes provisoires, et si ma demande n'est pas admise, en attendant, je saisis le pays en donnant ma démission et en me faisant réélire sur cette question. Il faudra bien alors que la Chambre m'écoute et le pays saura ainsi quels sont ceux qui veulent ou ne veulent pas de la réforme. »

Toucher aux appointements des députés, c'est de l'audace. Danton ne sera pas guillotiné, mais il va se faire invalider.

Mort de Dom Félix Faure. Dom Félix Faure, de l'ordre des Chartreux, qui, à la mort de sa femme, en 1890, à l'âge de 69 ans, avait quitté son château de Saint-Ismier pour entrer au monastère de la Grande-Chartreuse, vient de mourir. Il avait été auditeur du Conseil d'Etat à la fin de la Monarchie de Juillet, puis il s'était livré à des études historiques qui lui valurent le prix Gobert pour son Histoire de Saint Louis, et le prix Thérouanne pour une étude sur les Etats Généraux du Dauphiné.

Dom Félix Faure était fils de Félix Faure, député de l'Isère, pair de France, conseiller intime de Louis-

Philippe. Il laisse un fils, ancien conservateur de la sous-direction des beaux-arts, des petits-fils, dont l'un est avocat au barreau de Granoble. Il était le beau-père du baron Carisse, ancien inspecteur des finances, directeur de la Compagnie l'Union-Incendie, président de l'Union syndicale des Compagnies d'assurances et de la Conférence générale des caisses d'épargne.

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Une loi de vengeance blocarde. La Chambre des députés vient de discuter un projet de loi portant défense d'ouvrir ou d'annoncer publiquement soit des souscriptions, soit des collectes, faites à domicile ou non, ayant pour objet de couvrir des amendes, frais et dommages-intérêts prononcés par condamnation judiciaire, sous peine d'un emprisonnement de huit jours à six mois et d'une amende de 100 fr. à 1000 fr. ou d'une de ces peines seulement.

Ce projet de loi, issu de l'initiative parlementaire, s'inspire d'une disposition analogue de la loi française du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Les récents événements politiques dans le Grand-Duché ont eu pour résultat de monter les passions et d'achever la formation de partis politiques dont les rapports sont extrêmement tendus. Il va sans dire que les polémiques de presse ont parfois pris un caractère âpre et violent. De là, procès et condamnations. Ce sont les journaux catholiques qui ont le plus à souffrir de ces condamnations, car ils n'ont pas, comme leurs adversaires, la ressource de disposer de gros capitaux. Ils se sont alors imaginé d'ouvrir des souscriptions publiques destinées à couvrir les frais de leurs condamnations. Ces souscriptions ont eu un succès retentissant. C'est ainsi que la souscription ouverte après le procès Prüm (affaire des concessions minières) a produit des milliers de francs. Les blocards furent très dépités de ces manifestations de l'opinion publique, d'autant plus que la plupart des versements s'accompagnaient d'observations qui n'étaient pas tendres pour eux. On s'avisa donc d'interdire ces souscriptions sous prétexte qu'elles avaient pour effet de rallier des décisions judiciaires et de renouveler les attaques contre des adversaires. D'où le projet de loi, qui a un blocard pour auteur. La presse catholique a protesté contre cette tentative de jugulation de l'opinion publique. Malheureusement, le Conseil d'Etat ainsi que le gouvernement se sont ralliés au projet, et celui-ci a été voté par 29 voix contre 16 (blocards contre droite).

RUSSIE

M. Isvolski est décoré de l'ordre d'Alexandre Newski.

L'ordre d'Alexandre Newski vient d'être conféré à M. Isvolski, ambassadeur de Russie à Paris. A cette occasion a été publié un rescrit impérial qui fait ressortir le rôle extrêmement utile que l'ambassadeur a joué au cours de ses fonctions en France, la nation amie et alliée. Les liens étroits existant entre la Russie et la France, qui servent non seulement à garantir les intérêts réciproques des deux pays alliés et sont aussi un gage parfait du maintien de la paix européenne, ont été, grâce à l'ambassadeur encore resserrés. L'empereur l'assure à cette occasion de toute sa bienveillance.

Un emprunt russe d'un milliard. On mande de Saint-Petersbourg que malgré tous les efforts faits pour garder le secret, le public sait maintenant qu'il sera demandé une somme de deux milliards de roubles en plus du budget ordinaire de l'armée. On parle d'un emprunt de un milliard 200.000 roubles.

ALSACE-LORRAINE

L'empereur en Alsace-Lorraine

On annonce officiellement qu'une visite officielle de l'empereur en Alsace-Lorraine n'est pas prévue pour cette année. Le nouveau programme des voyages du souverain ne parle que d'une manœuvre militaire dans la Haute-Alsace, dans la montagne au-dessus des Trois-Epis. Aussitôt après la manœuvre l'empereur se rendra directement à Carlsruhe. La manœuvre aura lieu le 8 mai. Il n'y aura pas non plus de réception à Colmar où l'empereur ne fera que descendre du train pour monter en automobile. Ce n'est qu'après que l'empereur arrivera à Metz.

Les adieux du prince de Wedel à la population d'Alsace-Lorraine.

La Strasbourg Korrespondenz publie les lignes suivantes: « Avant de quitter les hautes fonctions que S. M. l'empereur a eu la grâce de me conférer il y a six ans et demi, et avant de quitter le beau pays, dont la direction m'était confiée, dont la prospérité me tenait très à cœur et vers le développement duquel j'ai toujours dirigé mes tendances sérieuses et loyales, j'éprouve le besoin sincère de lui adresser un mot d'adieu. Je remercie avant tout les fonctionnaires de toutes les catégories de l'exercice fidèle du devoir et du travail dévoué par lesquels ils m'ont secondé dans l'accomplissement de ma tâche souvent difficile et j'ai la ferme conviction que, sans se laisser rebuter par les obstacles et les difficultés, ils continueront, comme par le passé, à poursuivre le but vers lequel nous tendons tous, c'est-à-dire la vie et la sécurité de l'empire, le développement et la prospérité du pays. Je remercie la population des si nombreuses marques de confiance qu'elle m'a témoignées et dans lesquelles j'ai pu puiser la conviction bienfaisante que ma bonne volonté de la servir a été bien comprise. Mes vœux les plus chaleureux continuent à accompagner l'Alsace-Lorraine et son peuple vigoureux dans la suite, mais mon espoir se résume en ceci, à savoir que le pays, tout en maintenant son particularisme légitime, se laisse pénétrer dans toutes ses couches et de plus en plus fermement, en dépit de tous les courants contraires, par le sentiment allemand, qu'il apprenne à se sentir

de plus en plus comme un membre inséparable de la grande patrie allemande. L'avenir du pays et son essor économique sont subordonnés à la participation consciencieuse aux destinées de l'Empire. De cette manière seulement on pourra créer des fondements nationaux solides sur lesquels on pourra continuer à édifier. Et sur ce, à tous ceux qui voudront me garder un bon souvenir, un adieu de cœur. Strasbourg, 24 avril. PRINCE DE WEDEL, Statthalter impérial.

La retraite aux flambeaux en l'honneur du prince de Wedel.

Les articles dans lesquels la presse indépendante d'Alsace a défini si nettement le véritable caractère et la portée exacte de la retraite aux flambeaux de dimanche dernier n'ont pas été du goût de la Strassburger Post. M. Hassmüller ayant, dans ce style « élégant » qui constitue sa spécialité, parlé « d'aboiements d'esprits mesquins qui n'arrivent pas à amoindrir l'effet produit par la grandiose manifestation » en l'honneur du statthalter partant, notre confrère l'Elzévir Kurier lui donne la réplique suivante qui n'est pas piquée des vers: « Nous aussi, dit-il, nous sommes sans doute compris parmi ces « esprits mesquins », parce que nous sommes d'avis, que la placidité des milliers de satellites témoins de la bonhomie du caractère populaire alsacien, mais ne fait nullement honneur au sens politique et à la virilité de la population. On n'aurait pas dû oublier dans de si larges milieux ce que le statthalter partant laisse au pays en guise d'héritage: les nouveaux projets de lois de dictature qui se trouvent en ce moment soumis à la décision du Conseil fédéral et qui tendent à l'asservissement de la presse et des sociétés indigènes. En poussant la bonhomie jusqu'à l'extrême limite, on n'aurait pas dû oublier cela! On se rappelle la protestation unanime qui s'est élevée au Landtag contre ces projets de lois d'exception et l'accueil que leur a réservé le Reichstag... »

Le nouveau Statthalter est attendu le 27 à Strasbourg.

Les journaux annoncent que M. von Dallwitz partira le 27 courant de Berlin pour rejoindre son poste en Alsace-Lorraine. Il utilisera le même wagon qui a emmené aujourd'hui le prince de Wedel dans la capitale.

Dans l'administration.

On apprend que M. von Jordan, conseiller intime de gouvernement et président actuel de l'administration de la Coisse des dépôts et consignations succédera à M. Nobis, conseiller ministériel à la section des finances au ministère impérial. Il sera remplacé à la Coisse des dépôts et consignations par M. le Dr Goldschmidt, conseiller de gouvernement actuellement dans l'administration des douanes et contributions indirectes.

Société catholique de la presse.

Jendi après-midi, la Société catholique de la presse a tenu sa première réunion à Strasbourg. Du rapport concernant l'état de l'organisation il ressort que pendant ces dernières semaines le nombre des membres a plus que doublé. La réunion était présidée par M. Brogly, député, pendant que M. Didio, député au Landtag, a excellemment défini les buts de l'association. On a procédé ensuite à l'élection de plusieurs membres du conseil d'administration qui comprend: MM. Brogly, député, à Riedesheim; Cetty, archiprêtre, à Mulhouse; Dr Didio, député, à Strasbourg; Dr Fahrner, vicair général, à Strasbourg; Geyer, curé, à Amanvillers; Hackspil, député, à Saulny, Hœn, député, à Grossbittersdorf; Keppi, secrétaire général, à Strasbourg; Metz, recteur, à Moisheim; Dr Müller, député, à Sarrebourg; Mgr Dr Müller-Simonis, prélat, à Strasbourg; Mgr Dr Port, vicair général, à Metz; Dr Schott, député à Schlestadt; Stöffler, chanoine titulaire, à Strasbourg; Tony, commerçant, à Strasbourg.

Encore un procès de presse à propos de Saverne.

Les rédacteurs socialistes de la Schleswig-Holsteiner Volkszeitung, Karsky et Koenig, sont poursuivis pour offenses envers l'armée, que le procureur entrevoit dans un article sur l'affaire de Saverne. M. Karsky, qui est sujet russe, a été immédiatement arrêté.

Une manifestation d'officiers.

Nous avons résumé la conférence chauvine faite à Strasbourg par le général Keim. Les autorités civiles aussi bien que les députés qui y avaient été invités, n'ont pas assisté à cette conférence. Par contre, on remarque dans la salle un grand nombre d'officiers, avant à leur tête le général von Deimling, qui ont suivi attentivement les discours du général en faveur du « Wehrverein », et quand l'homme de la Ligue navale et des pangermanistes fut terminé, ils lui ont prodigué de bruyants applaudissements. La Freie Presse rappelle avec beaucoup de justesse que l'activité du « Wehrverein » est surtout politique. Au Reichstag, le général von Heeringen a donné à plusieurs reprises l'assurance que les officiers se tenaient absolument

à l'écart de la politique. La situation paraît avoir changé sous son successeur le général von Falkenhayn, car la participation des officiers à la conférence du général Kelm était une manifestation politique. Si les officiers se prêtent à ces démonstrations, on ouvre le chemin à la politique dans la caserne. Les expériences faites par d'autres Etats sont là pour démontrer qu'on peut conduire la politique dans l'armée. Et si les officiers font de la politique, pourquoi refuser ce droit aux simples soldats ?

Les dimensions des bulletins de vote.

Pour les prochaines élections municipales on utilisera, tout comme pour les élections au Reichstag et au Landtag des enveloppes qui devront avoir les mêmes dimensions que les bulletins de vote. En ce qui concerne les bulletins il est utile de rappeler une ordonnance du ministère, en date du 2 mars 1914, modifiant le règlement électoral :

« Les bulletins de vote devront avoir 12 centimètres de largeur et quand le nombre des conseillers municipaux à élire ne dépasse pas 12, 18 centimètres de longueur. Quand le nombre des conseillers à élire dépasse 12, les bulletins de vote devront avoir 27 centimètres de longueur. Les bulletins de vote doivent être en papier d'épaisseur moyenne. »

CHRONIQUE MESSINE

A la Cathédrale.

Cette semaine a vu d'étranges travaux à notre vieille Cathédrale. Pendant que des ouvriers rapportent la statue de la Vierge à la chapelle du Mont-Carmel, d'autres dépolissent les marbres du nouvel autel de Notre-Dame de Lourdes. Tout cela se fait en suite des décisions de la commission; mais voici quelque chose qui se fait en prévision d'une prochaine visite de cette même commission.

Disons d'abord que l'idée est heureuse de réaliser en planches les projets qu'on propose à l'approbation du public et des connaisseurs; de cette façon on peut pratiquement se rendre compte de ce qui est à exécuter et de l'effet produit dans l'ensemble. Mais à notre très grand regret, nous devons ajouter aussitôt que ce qui est préparé paraît regrettable, que c'est l'opinion du plus grand nombre et que, nous l'espérons bien, ce sera aussi celle de la commission.

On a donc rétabli, simplement à trois marches de hauteur, dans le milieu des deux transepts, une rotonde entourée d'une balustrade pleine et lourde: elle ne serait peut-être qu'un péché véniel si elle n'était éventrée en son milieu par une avancée de trois mètres environ du chœur qui pénètre sur la rotonde par un escalier en quart de lune, de chaque côté de la dernière marche une balustrade, haute hier d'un mètre et demi, ramenée aujourd'hui à 0,90 ou à un mètre, sépare le chœur prolongé du reste de la cathédrale.

Quand on est dans le voisinage de ces nouveautés, on est heurté par toutes ces lignes courbes qui semblent des étrangères au milieu des si harmonieuses lignes droites qui font de cette forêt de pierres un si bel édifice: à mesure qu'on s'en éloigne, on trouve la cathédrale raccourcie, et quand on arrive à la grande porte, il semble que ce prolongement du chœur et cette rotonde achève de détruire la merveilleuse perspective de profondeur que le malheureux remplissage des grandes ogives du chœur avait déjà si fort diminuée.

Quel est l'auteur de ces plans, je ne sais, mais j'ai presque la pensée qu'il n'a pu se faire approuver par l'autorité ecclésiastique: ces constructions vont gêner énormément les processions et avec les grandes stalles que l'on suppose devoir être placées à l'entrée du chœur prolongé, il n'y aura plus guère pour bien voir à l'autel que les personnes placées dans la grande nef.

Ah! vraiment, nous nous vantons si fort de tous nos progrès et nous ne sommes même pas capables d'entretenir convenablement les splendides que nous ont laissés nos ancêtres! Mais ce qui console tous les visiteurs actuels de la cathédrale, c'est qu'on vient de mettre ces projets par terre en bois et que tout le monde peut ainsi se rendre compte que ce n'est ni architectural, ni pratique, ni en concordance avec le gothique si régulier et si pur de l'antique église. Puisqu'on a soumis la chose à la critique du public, nous sommes assurés de répondre au sentiment d'un grand nombre de Messins en disant qu'ils mettent leur espoir dans la commission. H. C.

Commission d'administration municipale.

Séance du 24 avril.

La séance est présidée par M. Bickell, conseiller de gouvernement, adjoint, qui annonce que M. le Maire a désigné les délégués pour les séances de Quasimodo.

Les adieux de M. Bickell.

M. Bickell dit que par arrêté du statthalter il a été nommé fonctionnaire dans l'administration centrale à Strasbourg. C'est la dernière fois, ajoute-t-il, que je prends part à une séance du Conseil municipal. A tous les membres j'adresse mes remerciements les plus cordiaux pour la bienveillance et les bonnes dispositions qu'ils m'ont témoignées. Je garderai un profond souvenir du temps que j'ai passé au service de la Ville de Metz.

M. Jung. — Je crois être l'interprète de la municipalité et du Conseil en disant que le départ de M. Bickell nous causera de grands regrets. C'est pour nous une certaine satisfaction qu'il soit appelé à un poste au ministère, à la section de l'intérieur, m'a-t-on dit. Nous nous rappellerons que M. Bickell a consacré tout son temps à la Ville. Il était sans cesse à son poste. Nous lui conserverons le meilleur souvenir et nous n'oublierons pas les services qu'il a rendus à la Ville.

M. Bickell remercie M. Jung des paroles qu'il vient de prononcer. Il a toujours éprouvé de la joie à travailler pour la ville qu'il a appris à aimer; les paroles de M. Jung lui rendent le départ moins amer. A tous il gardera le meilleur souvenir. (Bravos.) On passe à l'ordre du jour.

Création de nouvelles classes élémentaires. M. Jung. — Pour encombrement de l'école de filles de Saint-Maximin il a fallu créer une nouvelle classe avec une seule institutrice.

Le Conseil municipal du Sablon, d'autre part, avait décidé la création d'une nouvelle classe à l'école de garçons et d'une nouvelle classe à l'école de filles du Sablon à partir de Pâques.

La dépense totale est de 5.680 M. A l'avenir l'indemnité de logement pour les sœurs institutrices au Sablon sera réduite au taux de celle de Metz, (120 M au lieu de 300 M), ce qui portera la dépense à 5.500 M.

M. Hauck demande pourquoi l'indemnité de logement des sœurs au Sablon doit être réduite; on ne comprend pas cette réduction.

M. Bickell répond qu'à la suite de l'incorporation du Sablon il faut appliquer les règlements prévus pour la Ville en général.

Un autre conseiller du Sablon fait remarquer que les employés municipaux du Sablon ne doivent pas éprouver de préjudices du fait de l'incorporation de la commune à la Ville.

M. Jung dit qu'il ne s'agit que de secours institutrices nouvellement nommées. Si on maintient l'indemnité de 300 M il faudrait l'accorder à toutes les sœurs institutrices. On ne touche pas au droit acquis.

M. Hoff demande ce qu'il adviendrait si on devait donner à tous les employés municipaux de Metz les 500 M votés par le Conseil municipal à la veille de l'incorporation.

Les propositions de la commission sont adoptées.

Indemnité pour le règlement des recettes et dépenses prévues au budget du Sablon pour 1913.

La commission des finances propose une indemnité de 1000 M pour M. Brisse, receveur municipal du Sablon. Adopté.

La pension d'un conducteur du tramway est arrêtée conformément aux propositions de la commission.

Pour les survivants d'un ouvrier de la Ville, décédé récemment, il est alloué un subside.

Nouvel hôpital.

M. Jung. — Les autorités ont définitivement approuvé les plans préparatoires du nouvel hôpital. Ils ont été acceptés par la commission administrative des hospices et par la commission des bâtiments. La commission municipale est invitée à rectifier les plans des premiers bâtiments à 300.000 M — section pour les malades de la peau — de manière que les travaux puissent être mis en adjudication. L'adjudication pourra avoir lieu sous peu.

Dans trois mois environ les plans pour les bâtiments d'administration seront terminés. La commission municipale approuve les propositions.

Location d'un herbage.

Un herbage sur la route de Magny est loué au prix de 15 M par an.

Radiation d'un droit de rachat.

La commission se prononce pour la radiation d'un droit de rachat dans un acte de vente.

Visite princière.

Le prince royal de Saxe arrivera à Metz avec un de ses frères, dans la journée du 28 avril, et séjournera ici jusqu'au 3 mai.

Le procès de l'évêque de Luxembourg.

Le tribunal correctionnel de Luxembourg a rendu hier son jugement dans le procès en diffamation intenté à Mgr Koppes, évêque de Luxembourg, à propos du discours qu'il a prononcé au Congrès des catholiques de Metz.

Mgr Koppes est condamné à 200 francs d'amende, à 200 francs de dommages intérêts à chacune des parties civiles et à l'insertion du jugement dans trois journaux du pays et dans trois journaux étrangers.

L'évêque a immédiatement interjeté appel de ce jugement.

Procès d'espionnage.

Nous recevons de Leipzig la correspondance suivante sur le procès intenté à Baudisson pour espionnage :

L'accusé est né le 17 avril 1887 à Moyeuvre-Grande. En sortant de l'école il fut d'abord employé comme comptable chez ses parents, puis dans un bureau de forges et plus tard dans une brasserie. En 1906 il entra comme volontaire au 8^e régiment bavarois à Metz, où il fit partie de la musique. Libéré en septembre 1908, il fut d'abord employé comme comptable à Metz. Le 11 janvier 1913 une rixe éclata à Devant-les-Ponts entre un maréchal des logis du 9^e dragons et des membres de la Société de musique « la Renaissance ». Baudisson se trouva parmi les agresseurs et arracha le sabre du sous-officier. Il fut arrêté puis relâché après avoir donné sa parole d'être présent lors de la descente sur les lieux. Mais Baudisson prit la fuite et se réfugia en France, où il a amorcé le délit qui finalement devait l'amener devant la Cour suprême. Revenu en Allemagne il fut arrêté et le 24 février 1914 le tribunal correctionnel le condamna pour lésions graves sur la personne du maréchal des logis à deux mois de prison, peine qu'il purge actuellement.

La chambre des mises en accusation a décidé le 23 mars dernier de renvoyer Baudisson devant la Cour suprême de l'Empire, l'instruction ayant établi suffisamment de preuves pour convaincre le prévenu du crime d'espionnage conformément au § 1^{er} de la loi sur l'espionnage et au § 43 du Code pénal. Les débats ont eu lieu à huis clos. Les seuls témoins étaient un agent de police et un directeur de tribunal régional. L'expert militaire était le commandant baron von Gall.

Des considérants du jugement il ressort que Baudisson s'était rendu à Nancy, où il rencontra l'anarchiste Maurice, qui avait un casier judiciaire très chargé. Les rapports entre Baudisson et cet individu devinrent très cordiaux. Maurice lui suggéra qu'il pouvait gagner beaucoup d'argent s'il réussissait à déterminer un soldat ou sous-officier allemand à faire de l'espionnage pour le compte de la France. Maurice lui désigna différents objets militaires, qui intéressaient la France et qui étaient tenus secrets. Le prévenu accepta immédiatement les propositions de Maurice et comme il connaissait un sergent du 12^e régiment saxon d'artillerie à Metz, il lui adressa une lettre sans signature, où il lui proposait une affaire avantageuse.

Le sergent fit la sourde oreille et Baudisson lui envoya encore cinq lettres dans la suite; dans la dernière, il fixa au sous-officier une entrevue sur territoire allemand.

Dans ses lettres Baudisson réclamait des règlements de service secrets et d'autres documents qu'il croyait sans doute secrets dans l'intérêt de la défense nationale. Le sergent communiqua les lettres à la police et, conformément à la proposition de Baudisson, on lui fit une entrevue. Au cours de l'entretien le sergent remit à Baudisson un certain nombre de documents qui lui avaient été remis à cet effet par la police de Metz. Baudisson remit ces documents à Maurice et lui en fit un résumé. L'accusé fut alors arrêté. A l'audience il a avoué n'avoir rien fait qui lui soit imputé. Il a reconnu qu'il voulait transmettre au bureau des renseignements les renseignements qu'il aurait recueillis. Les deux experts médicaux ont déclaré que Baudisson n'était pas irresponsable, mais que sa responsabilité était atténuée dans une certaine mesure. La Cour n'a pas cru devoir tenir compte de ces déclarations des experts médicaux. L'accusé s'est parfaitement rendu compte de la portée de ses actes. Nous avons dit que Baudisson a été condamné à deux ans et un mois de réclusion.

(Reproduction interdite.)

Les bassins de clarification pour le tout-à-l'égout.

La Ville a l'intention de diriger les eaux du tout-à-l'égout dans la Moselle ce qui ne peut se faire sans bassins de clarification. Pour mettre à profit les expériences que d'autres municipalités ont faites sous ce rapport, la Ville a nommé une commission, de laquelle font par-

tie M. Wahn, conseiller d'architecture, M. le Dr Köster, conseiller d'hygiène et plusieurs conseillers municipaux. Cette commission a commencé lundi ses travaux par un voyage d'études à Strasbourg, où se trouvent de vastes bassins de clarification. De Strasbourg ces messieurs se sont rendus à Nuremberg. Et quand une fois nous posséderons ces bassins de clarification, on pratiquera comme à Berlin et à Strasbourg, l'élevage de carpes très grasses, de tanches succulentes et même de truites délicieuses. Ce sera parfait.

Conférence des chemins de fer d'Allemagne.

Le 30 avril aura lieu à Metz une conférence de représentants de toutes les administrations des chemins de fer d'Allemagne; cette conférence siège plusieurs fois chaque année. Y participeront entre autres: MM. Lohse, conseiller intime de l'office des chemins de fer de l'Empire; Jakob, conseiller intime, du ministère des travaux publics de Prusse; von Leo, directeur des chemins de fer wurtembergeois; Roth, conseiller intime des chemins de fer d'Alsace-Lorraine; Mohr, conseiller supérieur de travaux publics des chemins de fer de l'Etat saxon, et von Müller, conseiller de gouvernement de la direction des chemins de fer à Nuremberg. En cas de beau temps la conférence sera suivie d'une excursion sur le champ de bataille. Un dîner en commun aura lieu ensuite au Grand Hôtel.

Société des Jeunes Ouvriers.

REPRÉSENTATION DRAMATIQUE

La Société des Jeunes Ouvriers donnera les 26, 28 et 30 avril, à 8 h. 1/2 du soir, et le 10 mai à 3 h. 1/2 de l'après-midi à ses membres la pièce *Saint-Louis*, tragédie en vers en trois actes, par M. l'abbé Thorelle, membre titulaire de l'Académie de Metz. Prière aux personnes qui par erreur n'auraient pas en de carte d'entrée, de s'adresser au bureau de l'Œuvre.

La Direction.

Jubilé.

M. Fischl, metteur en pages de la *Lothringische Zeitung*, a célébré hier son 50^e anniversaire comme typographe. Apprenti à l'âge de 14 ans dans une imprimerie de Straubing, il est depuis 38 années à la *Lothringische Zeitung*. M. Fischl qui compte 63 ans est encore très vigoureux. Au jubilaire nos félicitations.

La Lorraine à Berlin.

Le jeudi 23 avril, la Société lorraine des beaux-arts et des arts décoratifs à Metz, présidée par M. Obrecht, conseiller de justice, président de la Société, a désigné les œuvres d'art et de l'art appliqué à l'industrie, destinées à l'exposition de la Galerie A. Wertheim, à Berlin.

Le retard apporté dans la suite donnée à l'invitation faite à ladite Société, provient du fait que la lettre d'invitation, adressée à la Société, avait été interceptée par M. Federspil, son ex-président.

La Société lorraine des beaux-arts et des arts décoratifs à Metz.

vient de recevoir de M. Ch. Bastien, de Hayange, à titre de don gracieux, la somme de 50 M, et lui en exprime ses meilleurs remerciements.

Le président de la Société.

OBRECHT, conseiller de justice.

Exposition des beaux-arts, arts décoratifs et arts industriels à Thionville, du 21 mai au 28 juin 1914.

Les membres actifs de la Société lorraine des beaux-arts et des arts décoratifs à Metz, qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu d'invitation de participation à la dite exposition, sont priés de s'adresser au plus tard le 30 avril courant, au président de la Société, sousseigné.

Metz, le 24 avril 1914.

Le président de la Société.

OBRECHT, conseiller de justice.

Match de foot-ball.

Le champion d'Allemagne 1909-10, le « Karlsruhe F. V. » amènera à Metz son équipe première au grand complet, de sorte que les amateurs de beau sport seront satisfaits complètement. Voici le programme détaillé de demain dimanche sur le terrain de sport, rue Hohenlohe :

2 h. 1/2 M. S. V. « seniors » contre T. V. Sarrebruck-Burbach « seniors ».

4 h. Carlruhe F. V. (champion d'Allemagne 1909-10) et sept fois champion de l'Allemagne du Sud) contre M. S. V. I.

Le Cinéma de l'Eden.

Le programme de cette semaine présente un intérêt tout particulier. La direction a pu s'assurer un film sensationnel: *Les Enfants du Capitaine Grant*, drame en 7 actes, tiré du célèbre roman de Jules Verne, et qui constitue l'œuvre la plus parfaite, la plus émotionnante et la plus sensationnelle produite par l'art cinématographique. Voir l'annonce d'autre part.

Musées municipaux.

Heures d'ouverture des Musées municipaux le dimanche (entrée gratuite):

Musée principal, rue de la Bibliothèque, de 11 h. à 1 h. et de 2 h. à 4 h.

Collections à la porte des Allemands, de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 du soir.

Musée d'art, dans la villa du Jardin botanique, de 4 h. à 6 h. du soir.

Pharmacies.

Les pharmacies suivantes seront seules ouvertes demain toute la journée; les autres jusqu'à midi seulement :

Pharmacie du Cerf, Dr Certe-Finger, rue de La-doucette, coin rue Serpenoise;

Pharmacie Horrus, place du Quarteau, 2;

Pharmacie de la Croix de Lorraine, Losson, rue Fournirue, 70;

Pharmacie Weill, rue des Jardins, 6;

ainsi que les pharmacies du Sablon et de Montigny.

Pour la Première Communion

Les mamans trouveront chez AUGUSTE, chapelier, un joli choix de chapeaux souples et de capes.

Pour les casquettes avec monogrammes pour pensionnaires, collégiés, etc., on voudra bien indiquer les lettres à broder quelques jours à l'avance. — Exécution soignée.

NOUVELLES RÉGIONALES

Stahlheim. — (Un jeu dangereux).

La semaine dernière deux gamins s'amusaient dans la rue des Romains à tirer des fusées, attachées au préalable à une bague. L'une des fusées enflammées a été portée par le vent dans une chambre voisine, dont la fenêtre était demeurée ouverte. La fusée est tombée sur le lit et a communiqué le feu à la couverture. Les habitants de la maison ont été rendus attentifs à ce commencement d'incendie par une forte odeur de roussi et ils ont heureusement réussi à éteindre les flammes.

Boulay. — (Marché aux porcelets).

Le marché aux porcelets qui s'est tenu à Boulay mercredi a été fort bien fréquenté. On avait amené environ 200 porcelets qui ont été vendus en un clin d'œil aux marchands accourus en grand nombre. Les prix ont varié entre 16 et 22 M pièce. Comme beaucoup de particuliers étaient également venus au marché, les transactions eussent encore été plus animées si le nombre des porcelets avait été plus grand. Le développement progressif de ce marché est dans l'intérêt même des cultivateurs de la contrée.

Aigrange. — (Accident mortel).

Un accident mortel s'est produit mardi après-midi à la mine de la Compagnie de Bochum. Un coup de mine est parti trop tôt et les éclats ont atteint l'ouvrier Michel Majerus, originaire de Tetingen, si grièvement à la tête qu'il a succombé le même soir.

Frontière luxembourgeoise. — (Accident de voiture mortel).

Jeudi soir une voiture conduite par le domestique Brandenburg, âgé de 52 ans est tombée de la route près de Mondorf dans un fossé. Le domestique a été pris sous la voiture et tué sur le coup.

Grostenquin. — (Mise à sec d'un étang).

L'étang du Bischwald a été mis à sec, après que par des caniveaux l'eau se fut déversée dans la Nied. Les poissons avaient déjà été vendus avant Pâques. Maintenant, le fond de l'étang est loué par parcelles et va être ensemené, ce qui promet de riches récoltes dans quelques mois.

Sarralbe. — (Accident).

Un douloureux accident est survenu à Mme Jung alors qu'elle revenait du marché aux porcelets à Sarralbe. Elle avait pris place dans une voiture dont la portière était demeurée entrouverte. En route par suite d'un heurt très brusque la portière s'est fermée subitement et une main a été prise entre la voiture et la portière. La main a été broyée d'une façon atroce. Les autres voyageurs qui se trouvaient dans l'omnibus ont aussitôt dégagé la blessée qui avait perdu connaissance. Mme Jung sera pendant longtemps dans l'impossibilité de travailler. C'est d'autant plus regrettable que son mari, menuisier, est lui-même souffrant et que la famille en est réduite au gain de la mère, travaillant au tissage de chapeaux de paille.

Un aviateur français à la frontière.

Les journaux de Nancy signalent que le lieutenant aviateur Mendez, du deuxième groupe de Villacoublay, a atterri mardi matin à 7 h. 50 à Arracourt, venant de Lunéville en reconnaissance de frontière. Par une attention délicate, plusieurs personnes du pays annexé vinrent saluer le lieutenant Mendez, dont la famille est originaire de Moyon-Viez. MM. Pernet, conseiller d'arrondissement, le maire d'Arracourt, le juge de paix, le capitaine des douanes lui souhaitèrent la bienvenue. Un déjeuner intime réunit l'aviateur et ses amis. Un magnifique bouquet lui fut remis au lieutenant Mendez.

Sarrequeimines. — (Conseil de guerre).

Mardi, le chevalier Arthur Hartmann, du 4^e escadron du 5^e régiment bavarois, en garnison ici, a comparu devant le Conseil de guerre sous la prévention de désertion. Hartmann, originaire de Sainte-Marie-aux-Mines où il exerçait la profession de serrurier, a été condamné à six mois de prison.

Un autre déserteur, nommé François Metzger, de la 4^e compagnie du 22^e régiment d'infanterie bavarois a été condamné pour le même délit et pour vol par effraction à un an de prison. Les soldats sont en outre rétrogradés au rang de soldats de 2^e classe.

Bitch. — (Accident de tir).

Hier, pendant les tirs d'école de la compagnie des mitrailleuses du 129^e régiment d'infanterie, le major Ströhlin, commandant du 3^e bataillon, entra par mégarde dans la ligne de tir d'une mitrailleuse échelonnée à l'arrière. Une balle lui traversa la jambe droite en-dessous de la rotule. Le blessé, qui a reçu les premiers soins sur le champ de tir, a été transporté à Strasbourg.

Les cafés fins A. WATER, rue Fabert, 5, soutiennent victorieusement la concurrence contre les plus renommés et les plus appréciés: ils se dégustent à la table de toutes les bonnes familles.

ALSACE

Strasbourg. — (L'espionniste). Deux personnes ont été mises en état d'arrestation pour avoir photographié le stand de tir et les hangars d'aéroplanes au Polygone.

Saverne. — (Le danger des armes à feu). Deux apprentis du coiffeur Frier s'amusaient jeudi matin à manier un pistolet Flobert. Soudain le coup est parti et la balle a atteint le propriétaire du pistolet au bas-ventre. Le médecin n'a pu opérer l'extraction du projectile et le petit imprudent a été transporté à la clinique de Strasbourg. Il est lui-même originaire de Strasbourg et ne se trouvait en apprentissage à Saverne que depuis quelques jours seulement.

Marienthal. — (Nécrologie).

On nous écrit : « Le Carmel de Marienthal vient de perdre une excellente sœur professe choriste dont l'humble nom Marie Bernard de la Croix cachait un nom brillant et surtout cher à la Lorraine. Qui n'a entendu parler dans le temps de Madame la générale Robert, cousine du saint général de Sonis ?

Madame Léon Robert était la plus jeune des filles de M. Lorin, l'un des anciens propriétaires de la cristallerie de Saint-Louis, près Phalsbourg. L'aîné des sœurs avait épousé le général Mathieu, les deux autres, successivement M. Marcus, grand industriel, comme M. Lorin. Marie-Louise épousa le capitaine Robert, officier plein d'avenir, alors en garnison à Lunéville. Elle avait raconté de sa jeunesse et des premières années de son mariage des choses charmantes. Au moment de la déclaration de la guerre de

1870 elle avait une petite fille de deux ans. M. Robert partit, laissant sa jeune femme à Paris, auprès de sa mère et de sa grand-mère. Elle y connut au moment de la naissance de sa seconde enfant toutes les horreurs et toutes les épouvantes du siège de la capitale. C'est de lui, qu'il est dit dans la *Vie du général de Sonis*, que les deux amis (le général et M. Robert) allaient communiquer avant la bataille à quelque paroisse voisine, pour avoir dans leur cœur Celui qui est le pain des foris.

La guerre terminée, Mme Robert partit à la recherche de son mari et sans trop savoir pourquoi se rend à Bruxelles où ils se rencontrent de la façon la plus inattendue. Lorsque le maréchal de Mac-Mahon (qui avait fait son aide de camp du colonel Robert) fut nommé président de la République, M. Robert le suivit à l'Élysée en qualité de chef de cabinet.

Cette époque fut très brillante pour Mme Robert. Choquée par la maréchale qui voulait l'avoir auprès d'elle autant qu'il se pouvait, elle fut de toutes les fêtes de ce qui représentait alors l'élite de la France. Douée d'une admirable voix et d'un grand talent musical, spirituelle et lettrée, autant que gracieuse de sa personne, Mme Robert fut entourée et fêtée autant qu'elle pouvait l'être...

A la mort de son mari, elle voulut consacrer à Dieu les restes d'une existence, où il avait toujours eu une si large part. Elle quitta courageusement ses enfants et petits-enfants, bien que ce sacrifice lui fût extrêmement sensible.

Elle qui avait vécu au faite des grandeurs humaines, fut, dans la cloître, la plus humble des Religieuses.

Nul, en la voyant agir, ne se fût douté de ce qu'elle avait été dans le monde. Jusqu'au moment où la maladie la surprit, elle observa la règle dans toute sa rigueur et ne voulut jamais accepter de dispense. Sœur Marie-Bernard de la Croix est morte dans sa 71^e année. Son souvenir restera cher au pays dont elle fut une si noble fille. R. I. P.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Les déclarations de candidatures. — Liste des personnes ayant déposé légalement leur déclaration de candidature aux élections du 26 avril et pour laquelle le récépissé définitif a été délivré à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

1^{re} circonscription de l'arrondissement de Briey. — MM. Lebrun Albert, député, ministre des colonies, domicilié à Mercy-le-Haut; Denjean Michel, correspondant de journal, à Longuyon.

2^e circonscription de l'arrondissement de Briey. — MM. Grandjean Georges, député, domicilié à Conflans; Furieux Georges-Emile-Constant, employé de commerce, à Trampol (Vosges); Guinet Georges-Louis, général de division du cadre de réserve, à Saint-Sulpice; De Wendel François, maître de forges, à Jœuf.

Circonscription de l'arrondissement de Lunéville. — MM. Garnier Emmanuel, typographe, domicilié à Lunéville; Mequillet Raoul, député, à Lunéville.

3^e circonscription de l'arrondissement de Nancy. — MM. Poirson Charles-Julien, officier d'administration du génie en retraite, à Nancy; Leblanc René, avocat, à Nancy; Marin Louis, député, à Faulx; Michaut Lucien, typographe, à Saint-Max; Cahier Jules, directeur commercial, à Nancy; Gaillard Joseph, ouvrier agricole, à Fey-en-Haye.

4^e circonscription de l'arrondissement de Nancy. — MM. David Emile, garçon de café, domicilié à Nancy; Lecomte Henri-Alfred, colonel en retraite à Nancy; De Ludre Ferri-Auguste-Marc-Marie, député, à Richartmémil; Bouchmann Edouard, typographe, à Malzeville; Schuler Georges, employé de chemin de fer, à Villers-les-Nancy.

5^e circonscription de l'arrondissement de Nancy. — MM. Doley André, avocat, domicilié à Nancy; Driant Emile-Augustin-Cyprien, député à Paris; Scherzer Théodore-Frédéric, adjoint au maire, à Nancy; Mouton Edouard, cafetier, à Nancy; Harmand Alfred, propriétaire, rentier, à Nancy; Cahier Marcel, employé de chemin de fer, à Nancy; Fouchs Eugène, typographe, à Nancy.

Circonscription de l'arrondissement de Toul. — MM. Plassart Louis, avocat, domicilié à Toul; Denis Albert, député, à Toul; Fringant Charles, propriétaire-vigneron, à Toul.

La

Librairie de l'Evêché

14, RUE DES CLERGS METZ

recommande son grand choix de

MISSELS ET PAROISSIENS

Reliures des plus simples aux riches.

Chapelets nacre et couleurs

GRAND ASSORTIMENT D'IMAGES

POUR SOUVENIRS DE PREMIÈRE COMMUNION